

profits de leurs entreprises, notamment celles qui sont situées dans les régions rurales ou dans celles où la pêche constitue la principale industrie et où les revenus fluctuent sensiblement. Ces gens peuvent appartenir à ce que le ministre appelle le groupe à revenus moyens qui fait entre \$7,000 et \$10,000 par année durant un ou deux ans. Lorsque leur revenu baisse en deçà de ce montant, ces gens sont traités avec condescendance et on leur conseille de se hâter de présenter une demande d'allocations familiales, car cette année-là, ils sont pauvres. Multipliez cela par le nombre de Canadiens dont le revenu varie chaque année et ils sont des centaines de milliers, et vous pouvez imaginer alors la paperasserie nécessaire et vous représenter la jungle administrative que nous aurons.

Ce qui est encore plus grave, cette mesure contribuera à créer chez les gens un sentiment encore plus aigu d'aliénation, les uns par rapport aux autres, ou par rapport à leur gouvernement et leur pays. Les familles auront leur fiche d'ordinateur et seront classées en catégories selon les revenus du père et de la mère, et même de leurs enfants adolescents, car les revenus de ceux-ci qui dépassent un certain montant devant figurer sur les déclarations d'impôt, je suppose qu'il faut aussi les déclarer lorsqu'on demande des prestations d'allocations familiales en vertu de ce bill. Tout cela est enregistré par l'ordinateur et chacun est transformé en petite carte. S'il y a une modification de \$500 au chiffre de votre revenu il faut vous précipiter pour la déclarer, et, l'année suivante, soumettre une nouvelle demande. Votre carte entre dans l'ordinateur, la sonnette tinte, la lumière rouge apparaît et l'appareil crache une autre carte indiquant de combien votre allocation sera diminuée ou augmentée, ou si elle sera supprimée.

Les allocations familiales sont pour les gens, pour les enfants. Les pensions de vieillesse sont aussi pour les gens, non pas parce qu'ils sont âgés mais parce que c'est leur droit, parce qu'ils les ont bien gagnées après avoir travaillé toute leur vie pour leur pays. Les allocations familiales sont destinées aux enfants, pour leur éducation. Ce groupe, dont le ministre dit qu'il est à revenu moyen, ne l'est pas, selon moi, parce qu'il a peine à joindre les deux bouts. Des dizaines de milliers de mères ont ouvert un petit compte d'épargne où elles déposaient tous les chèques d'allocation familiale de leurs enfants; lorsque l'enfant était d'âge à fréquenter l'université, il y avait dans ce compte \$1,000, \$1,500 ou même \$2,000 pour payer leurs études. Si le jeune homme ou la jeune fille ne désiraient pas fréquenter l'université, l'argent restait à la banque et, lorsqu'ils se mariaient, il leur servait à s'installer. Parfois, il était utilisé pour acheter des vêtements. Je connais des mères qui ont ainsi épargné en déposant les allocations familiales dans un compte à part. Il n'était pas question que le père s'en serve pour acheter de la bière ou des

cigarettes; mais elles y puisaient pour vêtir les enfants ou payer les vacances.

Pourtant, si ces familles se trouvent maintenant dans ce que le ministre appelle le groupe à revenu moyen, elles toucheront des allocations familiales moindres, et si elles gagnent plus de \$10,000 par année, elles n'en toucheront pas du tout. Il est inconcevable que ce genre de loi puisse donner de bons résultats ou être acceptée. Nous ne l'acceptons pas et nous ne l'accepterons jamais. Le gouvernement a été à l'encontre de la politique traditionnelle qu'il a suivie, du moins jusqu'en 1944. Il a été à l'encontre de ce que les représentants de tous les partis à la Chambre appellent depuis plusieurs années le principe de l'universalité. Aucun homme d'affaires digne de ce nom ne penserait à exploiter son commerce de la façon dont le ministre entend appliquer cette loi. Il va à l'encontre d'une saine administration et d'un bon jugement. Il exige trop de la population. Il s'impose à la population. Je le répète, le bill perpétue l'attitude paternaliste et protectrice du gouvernement à l'égard des économiquement faibles.

Les allocations familiales sont un droit et non pas un privilège. De ceux dont les revenus sont effectivement élevés, ceux qu'on pourrait classer dans la catégorie à revenu moyen, par exemple, ceux qui gagnent \$15,000 par an, nous prétendons que nous recouvrerions la majeure partie des déboursés supplémentaires. Le ministre a parlé de 700 millions de dollars par an. Nous pourrions recouvrer cette somme au moyen du régime fiscal, équitablement, compte tenu de la capacité de payer. Nous ne devrions pas demander aux citoyens de venir chaque année exposer au gouvernement leurs affaires personnelles, de se soumettre aux vérifications de l'État et de l'ordinateur pour que soit établi leur droit à quelques dollars ou même à quelques cents par mois. Si la hausse du revenu n'est que de \$500 par rapport à l'année précédente, ils recevront 33c. de moins par tranche de \$100, mais les frais de cette comptabilité représenteront plus que la déduction de 33c. J'en suis sûr, la note d'électricité pour l'ordinateur grimpera d'au moins 33c. chaque fois qu'on pressera un bouton pour faire un calcul.

La façon dont le ministre se propose d'administrer les allocations familiales à l'avenir est stupide. J'ai toujours reconnu aux libéraux le mérite d'être suffisamment compétents, honnêtes et francs et d'assez bons administrateurs. Mais nous aurons ici une bauge de sangliers . . .

**M. McBride:** Nous aurons quoi?

**M. Benjamin:** Nous aurons une bauge de sangliers.

**M. McBride:** Décrivez ce qu'est une bauge de sangliers.

**M. Benjamin:** Je serai ravi de le faire un jour. C'est une bonne expression des Prairies. Demander, à moi ou à tout autre député, d'approuver une pareille procédure administrative est ridicule.